

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Projet :

REVIGNY-SUR-ORNAIN PLU

Mission :

RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME

Document :

Orientations d'Aménagement et de Programmation



Dossier Approbation.

Document conforme à la délibération du Conseil Municipal approuvant le projet d'élaboration du PLU en date du 20/01/2014

Signature de M. le Maire :

ESpace &
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

ESpace & TERRitoires

Centre d'Affaires Ariane
240 rue de Cumène
54 230 NEUVES-MAISONS
Tel : 03.83.50.53.87 • Fax : 03.83.50.53.78

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme, les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation** (OAP) permettent quant à elles d'affiner la réflexion et de prévoir des actions et opérations d'aménagement à réaliser, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages et le patrimoine, permettre le développement urbain et assurer le développement de la commune.

La commune de Revigny-sur-Ornain a souhaité mener une réflexion spécifique sur plusieurs secteurs d'extensions futures en phasant leur ouverture dans le temps.

Ainsi, des Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été définies pour les zones dites :

- UB « Avenue de la Haie Herlin »
- 1 AU « Chemin de Launois »
- 1 AU et 2 AU « L'entrée des Varnelles »
- 1 AU « La Noue »
- 1 AU « Chemin du Moulin de Brabant »
- 1 AU « La Croix St Jean »
- 1 AU « Rue Rouasive »
- 1 AU « Le Paradis »
- 1 Au « Vautrombois »
- 1 AU « Route de Neuville »
- 2 AU « La Giraudière »
- 1 AUxy et 2 Aux « La Tuilerie »

Les représentations graphiques suivantes font apparaître le principe de desserte des zones, l'état d'esprit d'aménagement ainsi que les principes de composition urbaine.

Les OAP permettent en substance de quantifier le potentiel urbanisable, de définir les moyens de desserte, d'identifier les atouts de chaque zone, de déterminer le bouclage viaire, de définir le découpage parcellaire et d'anticiper la gestion des contraintes.

Ces OAP permettent notamment d'étayer le choix et la hiérarchie des zones AU.



« Avenue de la Haie Herlin »



PRESENTATION

- ✓ Zone UB
- ✓ Surface globale : **UB : 0.45 ha**
- ✓ Située le long de l'Avenue de la Haie Herlin.

ENJEUX

Urbanisme

- ✓ Garantir par la localisation de la zone, la **compacité de la trame urbaine** et asseoir la limite de la trame bâtie.
- ✓ Implanter les nouvelles constructions dans l'**alignement du bâti existant** d'obtenir une cohérence urbaine le long de l'avenue : toutes les constructions seront implantées sur l'avant de la parcelle.
- ✓ **Maintenir un accès sur l'arrière** de la zone en vue d'un développement à moyen-long terme de la commune: Anticiper la connexion viaire avec la rue de l'Abbé Halbin pour le développement futur de la commune.

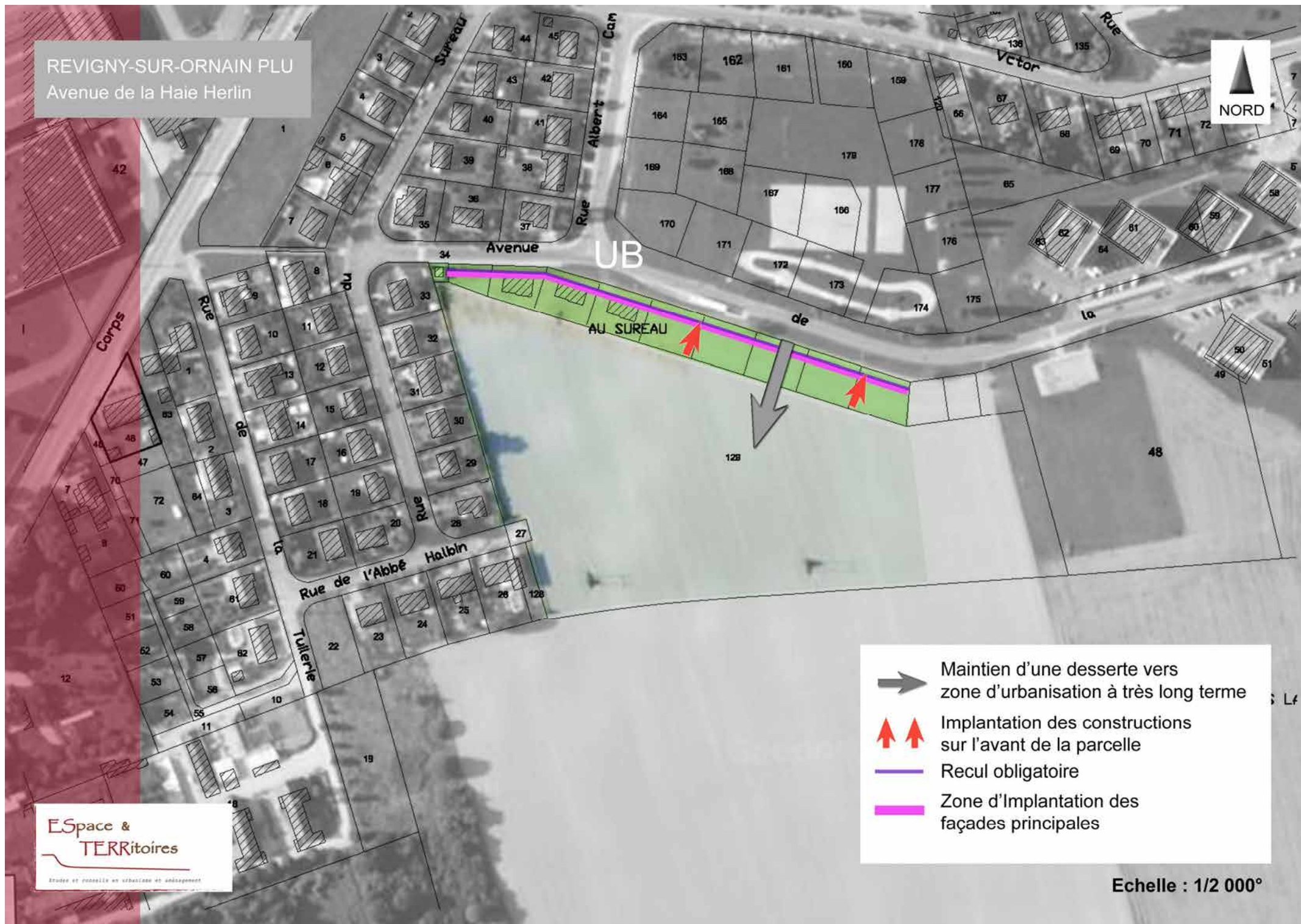
RECOMMANDATIONS

Densification et mixité sociale et fonctionnelle

- ✓ Favoriser la construction de logements sociaux : tendre vers la construction à l'échelle communale de 20% de **logements sociaux locatifs**.
- ✓ Favoriser des typologies d'**habitat individuel et intermédiaire** (mitoyens, petits collectifs).
- ✓ Favoriser la **densification urbaine** : tendre vers une densité de l'ordre de 12 à 40 logements/ha selon les typologies d'habitat.

Gestion des eaux pluviales

- ✓ Encourager la **rétenction** de l'eau de pluie à la parcelle (puits, noue, bassin de rétention à l'échelle du lotissement,...) ;
- ✓ **Limiter l'imperméabilisation** des sols : privilégier l'utilisation de matériaux perméables ou semi-perméables.



-  Maintien d'une desserte vers zone d'urbanisation à très long terme
-  Implantation des constructions sur l'avant de la parcelle
-  Recul obligatoire
-  Zone d'implantation des façades principales

Echelle : 1/2 000°



PRESENTATION

- ✓ Zone 1AU.
- ✓ Le long de la voie communale Les usages de Launois.
- ✓ **1.18 ha**

ENJEUX

Urbanisme

- ✓ **Continuer l'urbanisation** le long de la voie communale jusqu'à la limite urbaine des constructions existantes.
- ✓ **Optimiser la voirie et les réseaux existants** en créant une urbanisation en face du bâti existant : obtenir des constructions de part et d'autre de la voie communale.
- ✓ Implanter les nouvelles constructions dans l'**alignement du bâti existant**.

Paysage

- ✓ Créer un **espace tampon** (jardins, haies, vergers,...) en arrière des habitations, entre les nouvelles constructions et l'espace agricole.

RECOMMANDATIONS

Densification et mixité sociale et fonctionnelle

- ✓ Favoriser la construction de logements sociaux : tendre vers la construction à l'échelle communale de 20% de **logements sociaux locatifs**.
- ✓ Favoriser des typologies d'**habitat individuel et intermédiaire** (mitoyens, petits collectifs).
- ✓ Favoriser la **densification urbaine** : tendre vers une densité de l'ordre de 12 à 40 logements/ha selon les typologies d'habitat.

Gestion des eaux pluviales

- ✓ Encourager la **rétenction** de l'eau de pluie à la parcelle (puits, noue, bassin de rétention à l'échelle du lotissement,...) ;
- ✓ **Limiter l'imperméabilisation** des sols : privilégier l'utilisation de matériaux perméables ou semi-perméables.



1AU

LES USAGES DE LAUNOIS

Rue

de

Espace &
TERRitoires

Etude et conseil en urbanisme et aménagement

- Desserte viaire
- Jardins
- Implantation des constructions sur l'avant de la parcelle
- Zone d'implantation des façades principales

Echelle : 1/2 000^e



PRESENTATION

- ✓ Zones 1AU et 2AU.
- ✓ Surface globale : **3.71 ha** (1 AU : 0.83 ; 2 AU : 2.88 ha).
- ✓ Située entre l'Ornain la rue de Vautrombois et le canal de l'Ornain

ENJEUX

Déplacements

- ✓ Proscrire les voiries en impasse : Créer un **bouclage viaire** qui connecte le nouveau quartier à l'existant : se « raccrocher » à la rue de Vautrombois et aux deux « amorces » de la rue Clos des Varnelles.
- ✓ **Anticiper** le développement à très long terme de la commune : Maintenir des accès à l'arrière de la zone.
- ✓ Mettre en place des **connexions piétonnes** afin de desservir les espaces publics et/ou jardins partagés.

Urbanisme

- ✓ Optimiser la consommation de l'espace agricole par une **densification** la zone située à proximité du centre.
- ✓ Implanter les nouvelles constructions dans **l'alignement du bâti existant**.
- ✓ Prendre en compte dans l'aménagement la ligne 20000 volts présente sur le site.

Paysage

- ✓ Renforcer la **Trame verte**: Conserver la **ripisylve** qui borde le canal de l'Ornain et créer un **espace tampon** (haie) entre l'espace bâti et l'espace agricole.
- ✓ Maintenir des zones de jardin à l'arrière des habitations.
- ✓ Créer des **espaces publics** qui pourront prendre la forme de **jardins partagés** accompagnant des petits collectifs.

RECOMMANDATIONS

Densification et mixité sociale et fonctionnelle

- ✓ Favoriser la construction de **logements sociaux** : tendre vers la construction à l'échelle communale de 20% de logements sociaux locatifs.
- ✓ Favoriser des **typologies** d'habitat individuel et intermédiaire (mitoyens, petits collectifs).
- ✓ Favoriser la **densification urbaine** : tendre vers une densité de l'ordre de 12 à 40 logements/ha selon les typologies d'habitat.

Gestion des eaux pluviales

- ✓ Encourager la **rétenction de l'eau de pluie** à la parcelle (puits, noue, bassin de rétenction à l'échelle du lotissement,...) ;
- ✓ **Limiter l'imperméabilisation des sols** : privilégier l'utilisation de matériaux perméables ou semi-perméables.

Déplacements doux

- ✓ Mettre en place des **connexions** viaires et piétonnes entre les quartiers.
- ✓ Privilégier des **sentiers piétons** suffisamment dimensionnés (2-3 m de large) dans certains secteurs afin qu'ils puissent ponctuellement servir de chemin de défrètement pour accéder aux jardins partagés : Mettre en place des systèmes d'accès restreints.

REVIGNY-SUR-ORNAIN PLU
L'entrée des Varnelles



L'ENTREE DES VARNELLES

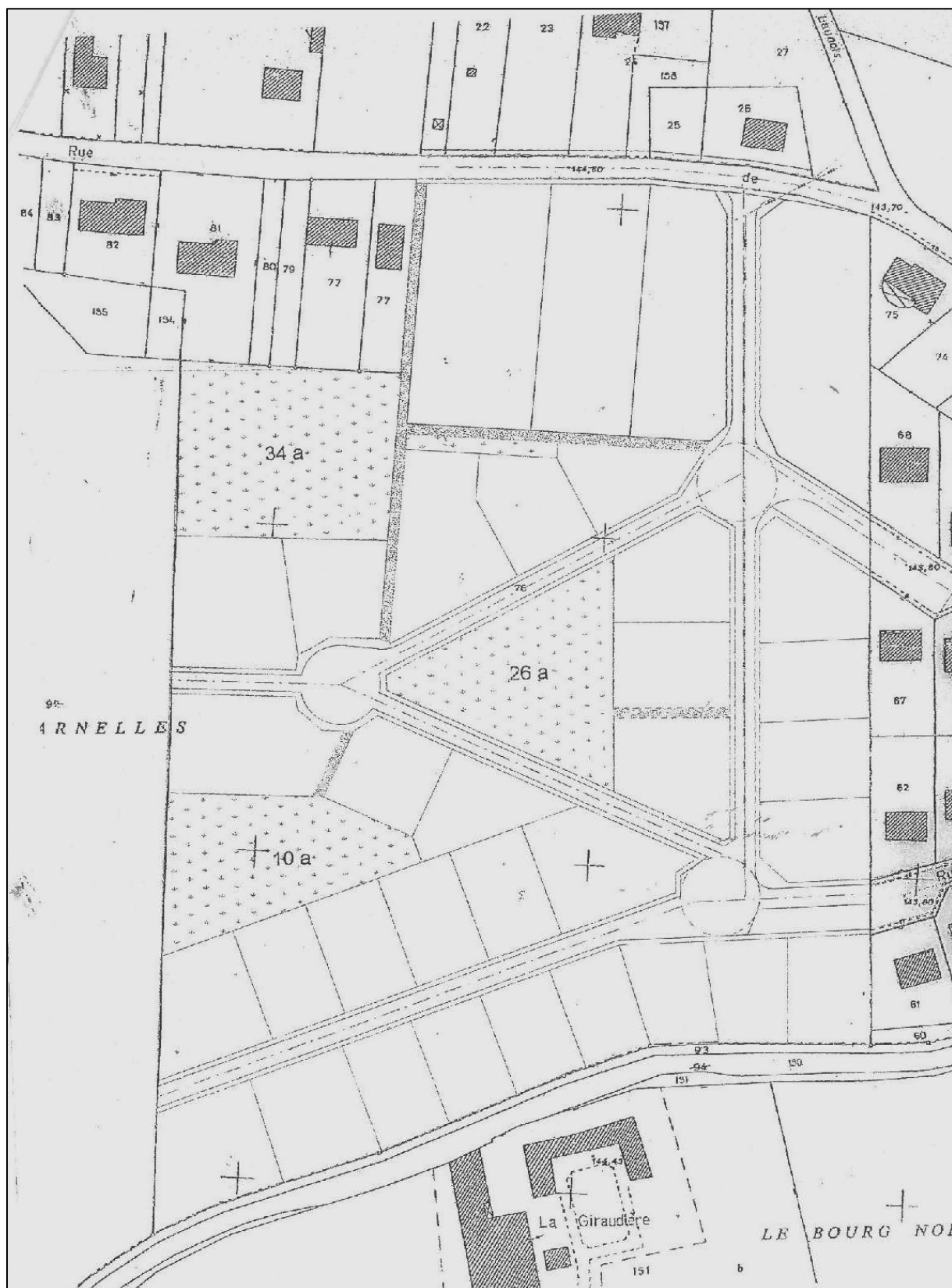
L'Ormain

Espace &
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

Echelle : 1/2 000°

-  Voirie
-  Jardins
-  Orientation des constructions
-  Zone d'implantation des façades principales



Plan de lotissement provisoire établi par la commune.

« Le Paradis »



PRESENTATION

- ✓ Zone 1AU.
- ✓ Surface globale : **1.15 ha**.
- ✓ Située d'une zone située entre les jardins des habitations du chemin du Moulin Brabant, le cimetière et la voie Saint Jean

ENJEUX

Déplacements

- ✓ Réaliser un bouclage viaire en se connectant en deux points de la voie Saint Jean.

Urbanisme

- ✓ Limiter la consommation d'espace agricole par l'urbanisation d'une zone enclavée.
- ✓ Laisser un espace tampon (jardins) entre le bâti et le cimetière.

Paysage

- ✓ Préserver les jardins des habitations implantées le long du chemin du Moulin de Brabant.

RECOMMANDATIONS

Densification et mixité sociale et fonctionnelle

- ✓ Favoriser la construction de **logements sociaux** : tendre vers la construction à l'échelle communale de 20% de logements sociaux locatifs.
- ✓ Favoriser des **typologies** d'habitat individuel et intermédiaire (mitoyens, petits collectifs).
- ✓ Favoriser la **densification urbaine** : tendre vers une densité de l'ordre de 12 à 40 logements/ha selon les typologies d'habitat.

Gestion des eaux pluviales

- ✓ Encourager la **rétenction de l'eau de pluie** à la parcelle (puits, noue, bassin de rétenction à l'échelle du lotissement,...) ;
- ✓ **Limiter l'imperméabilisation des sols** : privilégier l'utilisation de matériaux perméables ou semi-perméables.



Echelle : 1/2 000°

-  Desserte viaire
-  Jardins
-  Espaces verts
-  Implantation des constructions sur l'avant de la parcelle

« La Noue »



PRESENTATION

- ✓ Zone 1AU.
- ✓ Surface globale : **0.91 ha**.
- ✓ Située dans un cœur d'îlots entre la rue du Maréchal Joffre, l'Avenue du Général Sarail et la rue Jean Jaurès.

ENJEUX

Déplacements

- ✓ Conserver le chemin piéton existant afin de relier le quartier, et notamment les projets de structures intercommunaux, avec l'existant.

Urbanisme

- ✓ Limiter la consommation d'espace agricole en densifiant un cœur d'îlot urbain.
- ✓ Permettre la réalisation de projets intercommunaux et/ou communaux : réserver un secteur spécifique.
- ✓ Prévoir le stationnement en conséquence des installations prévues.

Paysage

- ✓ Préserver les zones de jardins des habitations alentours existantes.
- ✓ Créer des espaces verts qui permettront d'intégrer et d'accompagner les différentes structures.

RECOMMANDATIONS

Densification et mixité sociale et fonctionnelle

- ✓ Favoriser la construction de **logements sociaux** : tendre vers la construction à l'échelle communale de 20% de logements sociaux locatifs.
- ✓ Favoriser des **typologies** d'habitat individuel et intermédiaire (mitoyens, petits collectifs) et notamment de logements adaptés (personnes âgées, personnes à mobilité réduite).
- ✓ Favoriser la **densification urbaine** : tendre vers une densité de l'ordre de 12 à 40 logements/ha selon les typologies d'habitat.

Gestion des eaux pluviales

- ✓ Encourager la **rétenction de l'eau de pluie** à la parcelle (puits, noue, bassin de rétention à l'échelle du lotissement,...) ;
- ✓ **Limiter l'imperméabilisation des sols** : privilégier l'utilisation de matériaux perméables ou semi-perméables.

REVIGNY-SUR-ORNAIN PLU
Secteur "La Noue"



ESpace &
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

-  Desserte viaire
-  Implantation des constructions sur l'avant de la parcelle
-  Connexion piétonne
-  Espaces verts
-  Projets intercommunaux et communaux (*multiaccueil et pôle santé*)

Echelle : 1/2 000°



PRESENTATION

- ✓ Zone 1AU.
- ✓ Surface globale : **1.29 ha.**
- ✓ Située le long du chemin du Moulin de Brabant

ENJEUX

Urbanisme

- ✓ **Continuer l'urbanisation** le long du chemin jusqu'à la limite urbaine des constructions existantes.
- ✓ **Optimiser la voirie et les réseaux existants** en créant une urbanisation de part et d'autre du chemin.
- ✓ Implanter les nouvelles constructions dans **l'alignement du bâti existant.**

Desserte viaire

- ✓ **Anticiper le développement** du village à long terme : maintenir un accès sur l'arrière de la zone afin de réaliser un bouclage viaire depuis le chemin jusqu'à l'Avenue du Général Leclerc.
- ✓ **Elargir le chemin** pour supporter l'afflux supplémentaire de trafic.

Paysage

- ✓ Favoriser **l'intégration paysagère** des nouvelles habitations qui seront visibles depuis l'avenue de la Libération et l'avenue du Général Leclerc : Créer un **espace tampon** (haie, verger,...) entre l'espace bâti et l'espace agricole.

RECOMMANDATIONS

Densification et mixité sociale et fonctionnelle

- ✓ Favoriser la construction de logements sociaux : tendre vers la construction à l'échelle communale de 20% de **logements sociaux locatifs.**
- ✓ Favoriser des typologies d'**habitat individuel et intermédiaire** (mitoyens, petits collectifs).
- ✓ Favoriser la **densification urbaine** : tendre vers une densité de l'ordre de 12 à 40 logements/ha selon les typologies d'habitat.

Gestion des eaux pluviales

- ✓ Encourager la **rétenction** de l'eau de pluie à la parcelle (puits, noue, bassin de rétention à l'échelle du lotissement,...) ;
- ✓ **Limiter l'imperméabilisation** des sols : privilégier l'utilisation de matériaux perméables ou semi-perméables.



1AU

Placette de retournement



-  Desserte viaire : Elargissement de la voirie
-  Maintien d'un accès sur l'arrière de la zone
-  Jardins
-  Orientation des constructions
-  Zone d'implantation des façades principales



PRESENTATION

- ✓ Zone 1AU
- ✓ Surface globale : **0.80 ha**
- ✓ Située le long de l'Avenue du Général Leclerc à l'entrée de Revigny

ENJEUX

Urbanisme

- ✓ Garantir par la localisation de la zone, la **compacité de la trame urbaine** et asseoir la limite de la trame bâtie.
- ✓ Implanter les nouvelles constructions dans l'**alignement du bâti existant** d'obtenir une cohérence urbaine le long de l'avenue : toutes les constructions seront implantées sur l'avant de la parcelle.

Paysage

- ✓ **Requalifier l'entrée de ville** par l'aménagement d'un front bâti.
- ✓ **Créer un espace tampon** entre l'espace agricole et l'espace bâti

RECOMMANDATIONS

Densification et mixité sociale et fonctionnelle

- ✓ Favoriser la construction de logements sociaux : tendre vers la construction à l'échelle communale de 20% de **logements sociaux locatifs**.
- ✓ Favoriser des typologies d'**habitat individuel et intermédiaire** (mitoyens, petits collectifs).
- ✓ Favoriser la **densification urbaine** : tendre vers une densité de l'ordre de 12 à 40 logements/ha selon les typologies d'habitat.

Gestion des eaux pluviales

- ✓ Encourager la **rétenction** de l'eau de pluie à la parcelle (puits, noue, bassin de rétention à l'échelle du lotissement,...) ;
- ✓ **Limiter l'imperméabilisation** des sols : privilégier l'utilisation de matériaux perméables ou semi-perméables.



37

ER3

ER4

1AU

Nj

37

Echelle : 1/2 000°

-  Desserte viaire
-  Jardins
-  Orientation des constructions
-  Zone d'implantation des façades principales
-  Emplacement réservé

« Rue Rouasive »



PRESENTATION

- ✓ Zone 1AU
- ✓ Surface globale : **0.48 ha.**
- ✓ Située le long de la rue Rouasive, avant le poste de relevage.

ENJEUX

Urbanisme

- ✓ **Densifier la Trame urbaine** existante en prévoyant un développement urbain face à un lotissement existant (rue Pierre et Marie Curie).
- ✓ **Optimiser la voirie et les réseaux existants** en créant une urbanisation de part et d'autre du chemin existant.
- ✓ Créer des points d'accroche viaire sur le réseau existant et donc intégrer la zone au **fonctionnement urbain du bourg**. L'intégrer à l'écosystème urbain et non pas créer un écosystème spécifique.

Paysage

- ✓ Maintenir une zone de **jardins** à l'arrière des habitations.

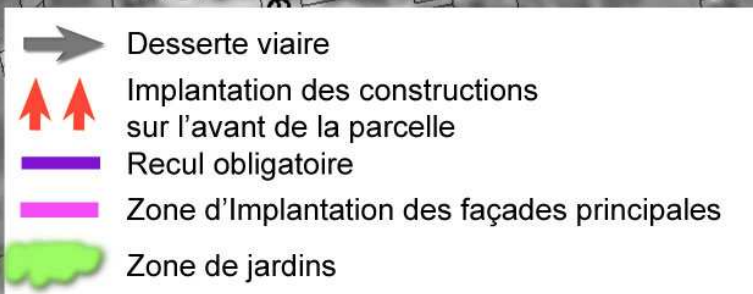
RECOMMANDATIONS

Densification et mixité sociale et fonctionnelle

- ✓ Favoriser la construction de logements sociaux : tendre vers la construction à l'échelle communale de 20% de **logements sociaux locatifs**.
- ✓ Favoriser des typologies d'**habitat individuel et intermédiaire** (mitoyens, petits collectifs).
- ✓ Favoriser la **densification urbaine** : tendre vers une densité de l'ordre de 12 à 40 logements/ha selon les typologies d'habitat.

Gestion des eaux pluviales

- ✓ Encourager la **rétenction** de l'eau de pluie à la parcelle (puits, noue, bassin de rétention à l'échelle du lotissement,...) ;
- ✓ **Limiter l'imperméabilisation** des sols : privilégier l'utilisation de matériaux perméables ou semi-perméables.





PRESENTATION

- ✓ Zone 1AU
- ✓ Surface globale : **0.66 ha.**
- ✓ Située à l'arrière de la rue de Vautrombois.

ENJEUX

Urbanisme

- ✓ **Densifier la Trame urbaine** existante en comblant une dent creuse
- ✓ Créer un point d'accroche viaire sur la rue de Vautrombois et donc intégrer la zone au **fonctionnement urbain du bourg**. La création d'une placette de retournement sera nécessaire.
- ✓ Assurer la connexion du quartier avec l'existant par la création d'un chemin piéton le long du canal de l'Ornain entre la rue de Vautrombois et l'avenue de Paris.

Paysage

- ✓ Maintenir une zone de **jardins** à l'arrière des habitations.
- ✓ **Préserver la ripisylve** du canal de l'Ornain : protéger la Trame Verte et Bleue.

RECOMMANDATIONS

Densification et mixité sociale et fonctionnelle

- ✓ Favoriser la construction de logements sociaux : tendre vers la construction à l'échelle communale de 20% de **logements sociaux locatifs**.
- ✓ Favoriser des typologies d'**habitat individuel et intermédiaire** (mitoyens, petits collectifs).
- ✓ Favoriser la **densification urbaine** : tendre vers une densité de l'ordre de 12 à 40 logements/ha selon les typologies d'habitat.

Gestion des eaux pluviales

- ✓ Encourager la **rétenction** de l'eau de pluie à la parcelle (puits, noue, bassin de rétention à l'échelle du lotissement,...) ;
- ✓ **Limiter l'imperméabilisation** des sols : privilégier l'utilisation de matériaux perméables ou semi-perméables.



-  Desserte viaire
-  Chemin piétonnier
-  Jardins
-  Orientation des constructions
-  Emplacement réservé



PRESENTATION

- ✓ Zone 1AU
- ✓ Surface globale : **1 ha.**
- ✓ Située à le long de la route de Neuville

ENJEUX

Urbanisme

- ✓ **Optimiser** la voirie et les réseaux existants.
- ✓ **Connecter** par un développement urbain le quartier « Prés de la Connissière » à la trame urbaine dense de Revigny : création d'un alignement bâti le long de la route de Neuville.
- ✓ Implanter les nouvelles constructions dans **l'alignement du bâti existant**.
- ✓ **Prévoir un aménagement du virage** afin d'améliorer la sécurité de la circulation : élargissement, aménagement paysager, changement de revêtement (matérialisation au sol),....

Déplacements

- ✓ S'appuyer sur le réseau viaire existant : la route de desserte du poste EDF pour desservir la zone dans sa profondeur.
- ✓ Aménager une placette de retournement au bout de la route de desserte EDF.

Paysage

- ✓ Maintenir une zone de **jardins** à l'arrière des habitations.
- ✓ **Créer un espace tampon** (haie, verger,...) entre l'espace bâti et l'espace agricole.

RECOMMANDATIONS

Densification et mixité sociale et fonctionnelle

- ✓ Favoriser la construction de logements sociaux : tendre vers la construction à l'échelle communale de 20% de **logements sociaux locatifs**.
- ✓ Favoriser des typologies d'**habitat individuel et intermédiaire** (mitoyens, petits collectifs).
- ✓ Favoriser la **densification urbaine** : tendre vers une densité de l'ordre de 12 à 40 logements/ha selon les typologies d'habitat.

Gestion des eaux pluviales

- ✓ Encourager la **rétenction** de l'eau de pluie à la parcelle (puits, noue, bassin de rétention à l'échelle du lotissement,...) ;
- ✓ **Limitier l'imperméabilisation** des sols : privilégier l'utilisation de matériaux perméables ou semi-perméables.



« La Giraudière »



PRESENTATION

- ✓ Zones 2AU
- ✓ Surface globale : **2.68 ha (0.66 ha et 2.02 ha)**
- ✓ Située au lieu-dit « La Giraudière » à l'arrière de l'avenue de Paris.

ENJEUX

Urbanisme

- ✓ **Densifier la Trame urbaine existante** afin d'optimiser la consommation d'espace agricole.
- ✓ Aucune connexion viaire entre les deux zones n'est possible, aussi des **placettes de retournement** devront être créées.
- ✓ Créer une connexion piétonne entre la rue de Vautrombois et l'avenue de Paris.
- ✓ Maintenir une zone de jardins à l'arrière des habitations.

Paysage

- ✓ **Préserver la ripisylve** du canal de l'Ornain : protéger la Trame Verte et Bleue.

RECOMMANDATIONS

Densification et mixité sociale et fonctionnelle

- ✓ Favoriser la construction de logements sociaux : tendre vers la construction à l'échelle communale de 20% de **logements sociaux locatifs**.
- ✓ Favoriser des typologies d'**habitat individuel et intermédiaire** (mitoyens, petits collectifs).
- ✓ Favoriser la **densification urbaine** : tendre vers une densité de l'ordre de 12 à 40 logements/ha selon les typologies d'habitat.

Gestion des eaux pluviales

- ✓ Encourager la **rétenction** de l'eau de pluie à la parcelle (puits, noue, bassin de rétention à l'échelle du lotissement,...) ;
- ✓ **Limiter l'imperméabilisation** des sols : privilégier l'utilisation de matériaux perméables ou semi-perméables.



Placette de retournement

2AU

ER12

2AU

L'Ornain

-  Voirie
-  Préservation de la ripisylve
-  Jardins
-  Chemin piétonnier
-  Orientation des constructions
-  Emplacement réservé

« La Tuilerie »



PRESENTATION

- ✓ Zones 1AUxy et 2AUx
- ✓ Surface globale : **1AUxy: 3.48 ha et 2Aux: 3.14 ha**
- ✓ Situées le long de l'avenue du XVème Corps.

ENJEUX

Urbanisme

- ✓ Développer l'activité sur la commune et permettre la **requalification** du site de l'ancienne Tuilerie en autorisant la construction d'activités non nuisantes pour de l'habitat artisanat, activité culturelle,

Déplacements

- ✓ Créer un bouclage viaire entre la rue de la Tuilerie Clavey et la rue de la Tuilerie.
- ✓ Créer des cheminements piétons et cyclistes avec la voie verte le long de l'Ornain.
- ✓ Prévoir l'aménagement de l'entrée de ville en vue de sa requalification.

Paysage

- ✓ Maintenir un espace tampon entre cette zone d'activité et artisanale et la voie verte.

RECOMMANDATIONS

Qualité de vie

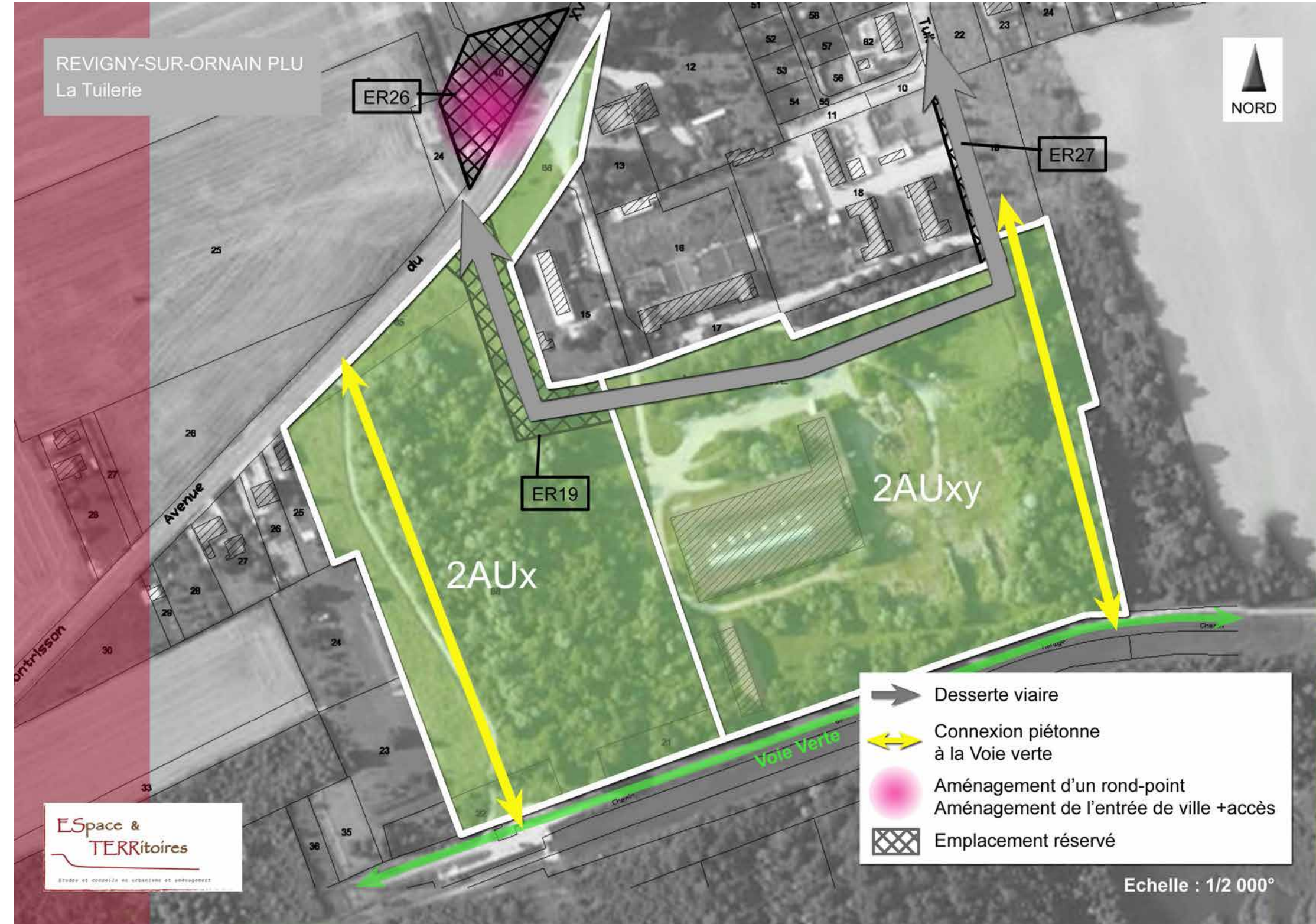
- ✓ Prendre en compte les nuisances des futures activités pour garantir une bonne qualité de vie aux Revinéens.

Gestion des eaux pluviales

- ✓ Encourager la **rétenction** de l'eau de pluie à la parcelle (puits, noue, bassin de rétenction à l'échelle du lotissement,...) ;
- ✓ **Limiter l'imperméabilisation** des sols : privilégier l'utilisation de matériaux perméables ou semi-perméables.

Paysage

- ✓ Développer des espaces verts publics le long de la voie verte afin de **mettre en scène le canal** et de créer un espace convivial de repos et d'échanges.



-  Desserte viaire
-  Connexion piétonne à la Voie verte
-  Aménagement d'un rond-point
Aménagement de l'entrée de ville + accès
-  Emplacement réservé

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Dossier diffusion

Document conforme à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le projet de modification simplifiée du PLU de Revigny-sur-Ornain, le 19 Septembre 2017.

M. le Président



Présentation

Zone AF
Localisation route de Neuville
Surface : **1250 m²**

Objectifs

Habitat

- ✓ Permettre la résidentialisation des gens du voyage.

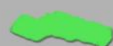
Paysage

- ✓ Requalifier une friche
- ✓ Intégrer par des **aménagements paysagers** la zone.

Orientations d'aménagement

Intégration du projet dans son environnement naturel :

- ✓ **Aménager de manière qualitative et quantitative** les abords de la route de Neuville : clôture, portail.
- ✓ **Intégrer les clôtures** qui doivent être grillagée et à clair voie sur une hauteur maximale de 2 m.
- ✓ Infiltrer les **eaux de pluie** à la parcelle ou à l'échelle de la zone par tout dispositif approprié : bassin de rétention d'eau,...
- ✓ Un **espace tampon** devra être maintenu entre la zone et l'espace agricole : prévoir une clôture plantée avec des essences locales de manière à constituer un cadre végétal autour de la zone. La végétation accompagnant la clôture devra jouer sur des hauteurs, des textures et des formes différentes
L'aménagement doit devenir un point fort et esthétique de la zone.



Zone tampon
Haie mixte composée d'essence locale